

Le CDI est un lieu destiné à la recherche d'information, au travail et à la lecture. Il a vocation à accueillir tous les élèves sous l'autorité et l'encadrement des professeurs documentalistes.

Le calme est nécessaire pour que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions.

Il est important que les règles ci-dessous soient respectées :

- chaque utilisateur doit prendre soin du matériel, ranger et respecter les locaux

- l'ensemble du matériel et des locaux à disposition des élèves doit être utilisé à des fins pédagogiques ou culturelles

- chaque emprunteur s'engage à rendre dans les délais les ouvrages empruntés. Le prêt d'un document peut être prolongé sur demande.

- les salles de travail sont accessibles uniquement sur demande et après accord des professeurs documentalistes

- l'usage des téléphones et des écouteurs est toléré à des fins scolaires, en mode silencieux, dans la mesure où cela ne dérange pas les autres usagers

- les jeux et la nourriture sont proscrits

Une attitude dérangeant le bon fonctionnement du lieu fera l'objet d'un rappel à cette charte et au règlement intérieur.